G/S

N° 813 CIV/18
DU 07/12/2018

ARRET CIVIL

CONTRADICTOIRE

CHAMBRE PRESIDENTIELLE

AFFAIRE :

1-M. ABEKPO AHOUA
2-Mme ACHEDOH HONORINE
3-Mme ADOUKO épouse KOFFI ELLO AFFOUE L. ET AUTRES

(SA BAZIE-KOYO-ASSA)

C/

LA STE GROUPE AMAOS

(SCPA AYIE & ASSOCIES)

REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

COUR D'APPEL D'ABIDJAN- COTE D'IVOIRE

CHAMBRE PRESIDENTIELLE

AUDIENCE DU VENDREDI 07 DECEMBRE 2018

La Cour d'Appel d'Abidjan, Chambre Présidentielle, séant au Palais de Justice de ladite ville, en son audience publique ordinaire du **vendredi sept Décembre deux mil dix huit**, à laquelle siégeaient :

Monsieur **ALY YEO**, Premier Président, PRESIDENT ;

Monsieur **AFFOUM HONORE JACOB** et Monsieur **DANHOUE ACHILLE**, Conseillers à la Cour, MEMBRES ;

Avec l'assistance de Maître **OUATTARA DAOUDA,** Greffier ;

A rendu l'arrêt dont la teneur suit dans la cause ;

ENTRE : 1. **Monsieur ABEKPO Ahoua**, né le 01 janvier 1950 à Adiaké, de nationalité ivoirienne, Transitaire, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°44, lot n°654 ;

2. **Madame ACHEDOH Honorine**, née le 26 février 1961 à Moapé, de nationalité Ivoirienne, Agent municipal, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 45, lot 67 03 BP 236 Abidjan ;

3. **Madame ADOUKO épouse KOFFI Ello Affoué Louise**, née le 07 juin 1954 à Agboville, de nationalité Ivoirienne, Comptable, ex-Agent de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 12, lot 203, 01 BP 4334 Abidjan ;

4. **Monsieur AGNIMEL Gnagne Jacques**, né le 02 Janvier 1959 à LOPOU, de nationalité Ivoirienne, Révérend Pasteur, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 2, lot 25, 01 BP 1282 Abidjan ;

5. **Madame AGO Véronique Allou**, née le 04 juillet 1976 à Bongouanou, de nationalité Ivoirienne, Esthéticienne, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 15, lot 252 Abidjan ;

6. **Monsieur AKA N'Doua Basile**, né le 08 mars 1960 à Menou M'Batto, de nationalité Ivoirienne, fonctionnaire, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°45, lot n°676 ;

7. **Madame AKA Affoué Anne**, née le 17 novembre 1947 à Daloa, de nationalité Ivoirienne, ex-Assistante sociale, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°28, lot n°447 ;

8. **Madame AKEGNAN Manou épous Feu AKA BROU**, née le 07 février 1966 à N'ZANFOUENOU, de nationalité Ivoirienne, Commerçante, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 03, lot 37, 16 BP 870 Abidjan ;

9. **Madame AKPESS You Jacqueline**, née le 18 juillet 1961 à Debrimou, de nationalité Ivoirienne, Secrétaire, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°41, lot n°620 ;

10. **Monsieur AKPOE Kouadio**, né le 01 janvier 1952 à Kouassikro, de nationalité Ivoirienne, retraité, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°10, lot n°152 ;

11. **Madame ALLAGBA Epouse DEVRI Affoué**, née le 01 janvier 1954 à Botro, de nationalité Ivoirienne, Fonctionnaire retraité, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°7, lot n°126 ;

12. **Madame ALLAGBE Elisabeth épouse BONY**, née le 01 janvier 1964 à Kpingni (Bénin), de nationalité Ivoirienne, Enseignante, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 24, lot 374, 018 BP 40 Abidjan ;

13. **Monsieur ALLE N'CHO Jérôme**, né le 19 décembre 1963 à Afféry, Fonctionnaire, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 5, lot 75, 06 BP 927 Abidjan ;

14. **Madame AMON Agnès**, née le 01 janvier 1969 à Grand-Lahou, de nationalité Ivoirienne, Cadre administrative, demeurant à Grand-Bassam, quartier France, 20 BP 703 Abidjan ;

15. **Madame AMOROFI Dea Thesis épouse Kouassi**, née le 29 avril 14963 à Bouaké, de nationalité Ivoirienne, Responsable administratif à la

Compagnie Ivoirienne d'Electricité, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 14, lot 239, 036 BP 305 CIDEX Abidjan ;

16. **Monsieur ANGOUA Kouassi Robert**, né le 10 avril 1959 à N'Dakro, de nationalité ivoirienne. Proviseur, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, cité CIAD-PRIMO, îlot 39 Lot 577;

17. **Madame ANOUMA Germaine**, née le 23 mai 1950 à Tanda, de nationalité ivoirienne, secrétaire de Direction, demeurant à Abidjan, Riviera M'Pouto, cité CIAD-PRIMO, îlot 04, lot 41 ;

18. **Monsieur ASSOUMAN Francis Dévaltaire**, né en 1958 à Didiévi, de nationalité ivoirienne, Agent du Tourisme, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, cité CIAD-PRIMO, îlot n°25, lot n°387;

19. **Madame BAMBA Nossiami**, née le 16 septembre 1964 à Bongouanou, de nationalité ivoirienne, Auxiliaire en Gériatrie, demeurant en France et domiciliée aux fins des présentes à Abidjan, Cocody Rivîéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°22, lot n°356;

20. **Madame BANCOULY Solange Aminata épouse DIOP**, née le S juin 1962 à Anyama, de nationalité française, demeurant en France, et domiciliée aux fins des présentes à Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 7, lot 129 ;

21. **Madame BARADJISSA Traoré**, épouse VANY, née le 20 février 1973 à Zuenoulla, de nationalité ivoirienne, Secrétaire Bureautique, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°8 lot n°140;

22. **Madame BAZELI Alaigne** née le 01 janvier 1964 à Ouragahio, de nationalité ivoirienne, femme de ménage, demeurant en France, et domiciliée aux fins des présentes à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°20, lot n°337;

23. **Madame BENIE Tamblah Delphine épouse KOUASSI**, née le 17 Janvier 1966 à Abengourou, de nationalité ivoirienne, Agent de banque, demeurant à Abidjan, Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°38, lot n°573 ;

24. **Madame BOGORA Henriette**, née 04 avril 1945 à Bereguhe, de nationalité ivoirienne. Secrétaire, demeurant à Abidjan, Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°27, lot n'435 ;

25. **Madame BOKA Anton Hortense Solange**, née le 09 janvier 1955 à Bocanda, Secrétaire de Direction de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan, Cocody Riviera M'Pouto îlot 03, lot 113 ;

26. **Monsieur CISSE Bazoumana**, né le 01 janvier 1966 à Korhogo de nationalité ivoirienne, chimiste, demeurant à Abidjan, Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD PRIMO, îlot n°18, lot n°283 ;

27. **Madame CISSE Mamou épouse DIABATE**, née le 20 novembre 1961 à Agboville, de nationalité ivoirienne. Comptable, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°36, lot n°554;

28. **Madame COFFIE Marie Alphonsine Berthe Epouse LECADOU**, née le 02 août 1955 à Treichville, de nationalité

ivoirienne, Secrétaire, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°35, lot n°525 ;

29- **Madame COFFIE Marie Louise**, née le 21 décembre 1948 à Abidjan, de nationalité ivoirienne, infirmière, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°28, lot n°445 ;

30. **Madame COUTOUAN Beugre Moya Michèle**, née le 23 janvier 1969 à Abidjan, de nationalité ivoirienne. Secrétaire de Direction, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°23, lot n°359 ;

31. **Monsieur DADIE Blin Pierre Augustin**, né le 01 janvier 1991 à Treichville de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité OAD-PRIMO, îlot n°19, lot 310 ;

32. **Monsieur DAGOU Achi Ephrem**, né le 02 Juillet 1956 à Becoueffin, de nationalité ivoirienne, ingénieur informaticien, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°39, lot n°588 ;

33. **Monsieur DANHO Djoro Joseph Ernest**, né le 1er janvier 1954 à Godoumé, de nationalité ivoirienne, Enseignant, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto Cité CIAD-PRIMO, flot n°12, lot n°202;

34. **Monsieur DIABATE Daouda**, né le 14 août 1975 à Séguéla, de nationalité ivoirienne, Imprimeur, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité OAD-PRIMO, ilôt n°06, lot n°114 ;

35. **Monsieur DIABATE Karamoko**, né le 01 novembre 1965 à Divo, de nationalité ivoirienne, Cadre Telecom, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°1, lot n°12 ;

36. **Monsieur DIALLO Boubacar**, né le 25 décembre 1941 à Pita (République du Congo), de nationalité Guinéen, Enseignant demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°38, lot n°561 ;

37. **Madame DIGBAI Adjoua Noelle épouse DAGO**, née le 24 décembre 1952 à Oumé, de nationalité Ivoirienne, Agent de Douane à a retraite, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIA-PRIMO, îlot n°5, lot n°77 ;

38. **Madame DIYARA Désirée, épouse BOGUI**, née le 25 août 1962 à Soubré, de nationalité Ivoirienne, Responsable Clientèle, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIA-PRIMO, îlot n°36, lot n°558 ;

39. Monsieur DJEA Jean, né le 20 août 1958 à Kontrou S/P Facobly, de nationalité ivoirienne. Comptable, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°36, lot n°536;

40. **Monsieur DJOMAN N'goran Emile**, né le 25 septembre 1958, à Alloukro, de nationalité ivoirienne, Chef de service au port, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°24, lot n°376 ;

41. **Madame DOUE Georgette**, née le 15 août 1946 à Man, de nationalité ivoirienne, Agent de bureau à la retraite, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°37, lot n'37, zone 2 ;

42. **Madame DOUMBIA Karidja Ledie**, née le 16 mai 1965 à Bago, de nationalité ivoirienne, sans profession, demeurant, à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, ilot 2, lot n°18 ;

43. **Madame DUZAN Popoho Isabelle, Epouse SIEKO**, née le 26 novembre 1962 à Treïchville, de nationalité ivoirienne, commerçante, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°25, lot n°390;

44. **Monsieur FOFONA IBRAHIM**, né le 10 juillet 1972 à Lakota, de nationalité ivoirienne, Commerçant, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, ilot n°25, lot n*396 ;

45. **Madame GOVRIL épouse DIABATE Nanto**, née le 20 juillet 1954 à BAKAYO, de nationalité ivoirienne, Agent de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, ilot n°36, lot n°542 ;

46. **Monsieur HUBERT Katchia**, né le 16 janvier 1958 à Divo, de nationalité Ivoirienne, Ingénieur, demeurant à Abidjan Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, ilot n"10, lot n°156 ;

47. **Monsieur INCHAUD Attah Joseph**, né le 13 mars 1949 à Treichville, de nationalité ivoirienne, attaché commercial, demeurant à Abidjan, Cocody Rivîéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, ilot n°41, lot n°616 ;

48. **Madame KACOU épouse AYEKOUE Sanhoun Achibah**, née le 01 janvier 1951 à Adzopé, de nationalité ivoirienne, Agent technique, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, cité CIAD-PRIMO, ilot n°11, lot n"186 ;

49. **Madame KAKOU Bohoussou Célestine épouse NIAMKE**, née le 12 octobre 1958 à Oumé, de nationalité ivoirienne, Technicien Supérieur, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, ilot 28, lot 451 ;

50. **Madame KANYALA Agnès**, née le 08 janvier 1951 à Reo (Burkina Faso), de nationalité Burkinabé, Puéricultrice, demeurant à Abidjan Cocody Riviéra M'Pouto Cité CIAD-PRIMO, îlot 05, lot 78

51. **Madame KATCHE Akissi Solange**, née le 01 janvier 1956 à Aboîsso, de nationalité ivoirienne, Planteur, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, ilot n°18, lot n°285 ;

52. **Monsieur KOFFI Adjoumani Blaise**, né le 01 janvier 1958 à Diamba, de nationalité ivoirienne, Ingénieur Météo, demeurant à Abidjan Cocody Rïviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°6, lot n°93 ;

53. **Monsieur KOFFJ Yao Koko Paul**, né le 01 janvier 1962, à Poko sous-préfecture de Tanda, de nationalité ivoirienne, Douanier, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité OAD-PRIMO, ilot n°1, lot n°9 ;

54. **Madame KOKODOME épouse Konan Hortense**, née le 22 août 1967 à Cocody, de nationalité ivoirienne, Informaticienne, demeurant à Abidjan, Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°11 lot n°189 ;

55. **Madame KONAN Ahou Nicole**, née le 18 juin 1942 à Eloka, de nationalité ivoirienne. Gérante, demeurant à Abidjan Cocody Riviéra M'Pouto, Cité QAD-PRIMO, ilot n°12, lot n°208 ;

56. **Monsieur Konan Koffi Antoine**, né le 01 Janvier 1953 à Melebo S/P Beoumï, de nationalité ivoirienne, Cadre de Ban demeurant à Abidjan Cocody Rîviera M'Pouto, Cité OAD-PRIMO, îlot 21, lot 346 ;

57. **Monsieur KONAN Kouamé**, né le 27 mars 1960, à Adjamé, de nationalité Ivoirienne, Comptable, demeurant à Abidjan Cocody Rivïera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 3, lot 38 ;

58. **Monsieur KOUAME Adjo Suzanne**, épouse KOUASSIATSE, née le 01 janvier 1956, à Yamoussokro, de nationalité Ivoirienne, retraitée, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 428, lot 27 ;

59. **Madame KONE Lottio**, née le 09 septembre 1951 à Katïola, de nationalité ivoirienne, Assistante sociale, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°13, lot n°218;

60. **Madame KOUADIO Affoué, épouse YAO**, née le 01 janvier 1957 à Koubi, de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan Cocody Rivïera M'Pouto, Oté OAD-PRIMO, îlot n'14, lot n°234 ;

61. **Madame, KOUAKOU Ahou Louise**, née le 07 juin 1951 à Bouaké, de nationalité ivoirienne, secrétaire de Direction, demeurant à Abidjan Cocody Rïvîera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°5, lot 89 ;

62. **Monsieur KOUAKOU Kobena Amadou**, né le 25 décembre 1962 à Goumere, de nationalité ivoirienne, Entrepreneur, demeurant à Abidjan Cocody Rivïera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°12, lot n°205 ;

63. **Madame KOUMAN Yaoua Thérèse, Epouse KOUAKOU Kasse**, née le 11 novembre 1958 à Bondoukou, de nationalité ivoirienne, Economiste, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°5, lot n°82 ;

64. **Monsieur KOUAME Koffî Norbert**, né le 01 janvier 1958, à Sinfra, de nationalité ivoirienne, Ingénieur, demeurant à Abidjan Cocody Rivïera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 3, lot 28 ;

65. **Monsieur KOUAME Konan Antoine**, né le 01 janvier 1956 à Andobo-Alluibo, de nationalité ivoirienne, Ingénieur| financier, demeurant à Abidjan Cocody Rîviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°6, lot n°116;

66. **Madame KOUASSI Ahou épouse Touré**, née le 06 avril 1954 à Treichville, de nationalité ivoirienne Adjointe Administrative, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°27, lot n°426 ;

67. **Madame KOUASSI N'Guessan Agnès**, née en 1943 à Botro, de nationalité ivoirienne, Ménagère, demeurant à Abidjan Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°24, lot n°368 ;

68. **Madame KPAGBI Blandine, épouse GNAGNE**, née le 11 décembre 1954 à Okrouyo, de nationalité ivoirienne, Sage-

femme, demeurant à Abidjan Cocody Rîviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIM0, îlot n°5, lot n'82 ;

69. **Monsieur LONZO Konan**, né le 01 janvier 1957 à Djongonouan, de nationalité ivoirienne. Professeur, demeurant à Abidjan Cocody Rivïera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°15, lot n°245 ;

70. **Madame MOKET Anniba Jeanne épouse KONE**, née le 29 décembre 1964 à Appoisso, de nationalité ivoirienne, Commerçante, demeurant à Abidjan, Cocody Rivïera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°7, lot n°137;

71. **Monsieur NANDO Tanoh Patrice**, né le 18 décembre 1960 à Lakota, de nationalité ivoirienne, Cadre financier, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CJAD-PRIMO, îlot 26, lot 407 ;

72. **Monsieur N'DIA N'DIA**, né en 1952 à AKOUPE, de nationalité ivoirienne, Agent de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°36, lot n°550 ;

73. **Monsieur N'DJA Kouadio Hubert**, né le 06 novembre 1961, à Seguie, de nationalité ivoirienne, Administrateur Financier, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CJAD-PRIMO, îlot n°23, lot n364 ;

74. **Monsieur N'DRI N'da**, né le 1er janvier 1950 à Assafouè, de nationalité ivoirienne, Administrateur, demeurant à Abidjan, Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°9, lot n°155 ;

75. **Madame N'GUESSAN Ama Yvonne**, née le 15 juillet 1966 à Kotokosso, de nationalité ivoirienne, retraitée, demeurant à Abidjan, Cocody Rîviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°7, lot 121;

76. **Madame NGUIOT épouse KAMONOU Marie**, née le 06 février 1946 à Bledi, de nationalité ivoirienne, Commerçante, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot 27, lot 437 ;

77. **Madame NIAMA Marie Eugénie**, née le 16 avril 1949 à Dabou, de nationalité ivoirienne, Opératrice de saisie, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°13, lot n°223;

78. **Madame NIAMIEN Brou Pauline**, née le 1er janvier 1955 à Arrah (Bongouanou), de nationalité ivoirienne. Agent d'exploitation Poste de Côte d'Ivoire, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, lot 27, ilot 429 ;

79. **Madame NIEMERE Gouade Rosalie**, née le 1er janvier 1953 à Taeda, de nationalité ivoirienne, retraitée, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°18, lot n°292 ;

80. **Madame ODI Marie Clémence**, née le 20 septembre 19964, à Moapé Adzopé de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°08, lot n°144 ;

81. **Madame ODI Marie Yvette** née le 10 juin 1974, à Adzopé Moapé, de nationalité ivoirienne, Secrétaire de direction, demeurant à Abidjan, Cocody Rivléra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°15, lot n°250 ;

82. **Madame OKA Marie Gisèle**, née le 12 septembre 1953 à Bouaké, de nationalité ivoirienne, hôtelière à la retraite, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°25, lot n'401 ;

83. **Madame OSSEY Beda Marie-Antoinette**, née le 24 octobre 1964 à Adzopé, de nationalité ivoirienne, Secrétaire, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°15, lot n°264 ;

84. **Monsieur OTCHOUMOU Barthélémy**, né le 01 Janvier 1953 à Bonoua, de nationalité ivoirienne, Retraité demeurant à Abidjan Cocody Riviéra M'Pouto, Cté CIAD-PRIMO, îlot n°21, lot 339 ;

85. **Madame OTTEME Deborah**, née le 28 mars 1977 à Abîdjan-Cocody, de nationalité ivoirienne, Commerçante, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°27, lotn'434;

86. **Madame OUMOU Diop épouse SY**, née le 12 novembre 1964 à Abidjan-Treichville, de nationalité ivoirienne, Agent de Mairie, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°25, lot n°398;

87. **Madame OURAGA Geneviève**, née le 03 janvier 1952 à Abidjan-Trelchville, de nationalité ivoirienne, retraitée, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°6, lot n°101 ;

88. **Madame OURAGA Ohui Catherine épouse KOFFI OI KOFFI**, née le 1er janvier 1960 à Djedjedigbepa, de nationalité ivoirienne, Comptable, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°23, lot n°358 ;

89. **Madame PATNELLI Georgetta Marthe**, née le 29 juillet 1963, à Dabou, de nationalité ivoirienne, Commerçante, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°25, lot n°402 ;

90. **Madame QUENUM Ayaba Denise**, née le 15 mai 1962, à Cotonu, de nationalité ivoirienne, retraitée, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°4, lot n°55 ;

91. **Madame SAMIATOU Lamidi-Fadiya veuve PAPAD Armel Fidèle**, née le 02 avril 1970 à Abidjan-Treichville, de nationalité ivoirienne, Economiste, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°20, lot n°333 ;

92. **Madame SANHOU Kadja Walemin Nathalie épouse EHOUNOU**, née le 17 juin 1978 à Abidjan-Treichville, de nationalité ivoirienne, Couturière, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°40, lot n°599 ;

93. **Monsieur SAVANE Vaboua**, né en 1957 à Odienné, de nationalité ivoirienne, Comptable à la retraite, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°28, lot n°452 ;

94. **Madame SICAL Béatrice**, né le 1er janvier 1956 à Adzopé, de nationalité ivoirienne, Dactylographe, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°18, lot n°286;

95. **Monsieur SOULEMANE Daniogo**, né le 02 janvier 1964 à Zanasso, de nationalité ivoirienne, Régisseur de recette,

demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto Cité CIAD-PRIMO, îlot n° 44, lot n°655 et lot 656;

96. **Madame SUBERU Falilatou Aduke**, née le 1er janvier 1968 à Ejigbo (Nigeria) de nationalité nigériane. Commerçante, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°40, lot n°593 ;

97. **Monsieur SYLLA Youssoufou**, né le 1er janvier 1960 à Tième, de nationalité ivoirienne, Cadre commercial, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°4 lot n°58 ;

98. **Madame TAPE Grade Eleonora Rosine**, née le 16 Juin 1967, à Treichville, de nationalité ivoirienne, Secrétaire, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°5, lot n°70 et îlot n°10, lot n°162 ;

99. **Monsieur TCHIMOU Dégbé René**, né le 12 novembre 1960 à Abidjan-Adjamé, de nationalité ivoirienne, Instituteur, demeurant à Abidjan, Cocody Rrviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n° 37, lot n° 503 ;

100. **Monsieur TOURE Aboubacar**, né le 25 mai 1956 à Duekoue, de nationalité ivoirienne, Animateur télé demeurant à Abidjan Cocody, Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°36, lot n°551

101. **Madame TOURE épouse TIRERA Karidja**, née le 01 janvier 1948 à Bouaké, de nationalité ivoirienne, Enseignante d'Education permanente demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°41, lot n"616 ;

102. **Madame TRA LOU Gounezie épouse KOUTOUAN**, née le 18 août 1950 à Duekoué, de nationalité ivoirienne, Télexiste à la retraite, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°28, lot n°450;

103. **Madame TRAORE Dialiaka épouse TOURE**, née le 28 juin 1957 à Béoumi, de nationalité ivoirienne, Agent de bar demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, ilot n°21, lot n°347 ;

104. **Madame TRAORE Karidja Thérèse Adjoua**, née le 15 juin 1959 à Bouaké, de nationalité ivoirienne, Contrôleur du trésor demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°18, lot n°287 ;

105. **Madame TRAORE Mariam épouse N'DIAYE**, née le 20 mai 1951 à Bouaké, de nationalité ivoirienne, Administrateur des services financiers, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°2, lots n°2O et 35;

106. **Madame TRAORE Massadje**, née le 03 mai 1970 à Bouaké, de nationalité ivoirienne, Enseignante, demeurant à Abidjan Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°4, lot 48 ;

107. **Madame YANGORA Epouse Attron Affiba**, née le à de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan, Cocody Riviera M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°22, lot n°356 ;

108. **Madame YAO Claudine Akpre épouse TAKI**, née le 20 décembre 1967 à Seguie, de nationalité ivoirienne, Comptable,

demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°10, lot n°161 ;

109. **Madame YAVO Brou Adèle**, née le 02 mars 1962 à Agboville de nationalité ivoirienne, Comptable, demeurant à Abidjan Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°38, lot n°576 ;

110. **Madame YAWA Soumia Marie Antoinette épouse AMON**, née le 12 juin 1958 à Bondoukou de nationalité ivoirienne Secrétaire de Direction, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°18, lot n°290;

111. **Monsieur ZEHO Lezou Jacques**, né le 04 octobre 1953, à Oumé, de nationalité ivoirienne, Fonctionnaire Gendarme à retraite, demeurant à Abidjan, Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°2B, lot 23 ;

112. **Madame ZENAN Lou Jacqueline**, née le 04 juin 1963 à Bagba, de nationalité ivoirienne, Agent de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, demeurant à Abidjan Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°14, lot n°239 ;

113. **Madame ZERIPI Rosalie épouse ZAH-BI**, née le 18 novembre 1956 à Gagnoa, de nationalité ivoirienne, attachée de Direction, demeurant à Abidjan Cocody Riviéra M'Pouto, Cité CIAD-PRIMO, îlot n°19, lot N°306 ;

114. **Madame ZOHI Viviane**, née le 1er janvier 1964 à Duékoué, de nationalité ivoirienne, Administrateur des services financiers, demeurant à Abidjan Cocody, Riviéra M'Pouto Cité CIAD-PRIMO, îlot 27 Lot 421 ;

APPELANTS

Représentés et concluant par SA BAZIE-KOYO-ASSA, Avocat à la Cour, leur conseil ;

D'UNE PART

ET: **La Société AMOS ou Appareillage Ménager Africain d'Orion Service**, Société à responsabilité limité (SARL), siège social sis à Abidjan Riviera Golf, BP. 349 Cidex 03 Abidjan, représentée par son gérant, monsieur KOUASSI Koffi Félix, né le 24/12/1963 à Amélékia S/P d'Abengourou, de nationalité Ivoirienne, domicilié à Abidjan Cocody ;

INTIMEE

Représentée et concluant par la SCPA AYIE et Associés, Avocat à la Cour, son conseil ;

D'AUTRE PART

Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier en quoi que ce soit aux droits et intérêts respectifs des parties en cause, mais au contraire et sous les plus expresses réserves des faits et de droit ;

FAITS : Le Tribunal de Première Instance d'Abidjan Plateau, statuant en la cause, en matière civile a rendu l'ordonnance N° 3889 du 05 Décembre 2017 non enregistrée aux qualités de laquelle il convient de se reporter ;

Par exploit en date du 28 Décembre 2017, Le sieur ABEKPO AHOA, Mme ACHEDOH HORINE, Mme ADOUKO épse KOFFI ELLO AFFOUE L. et autres ont déclaré interjeter appel de l'ordonnance sus-énoncée et ont, par le exploit assigné La SOCIETE GROUPE AMAOS à comparaître par devant la Cour de ce siège à l'audience du vendredi 12 Janvier 2018 pour entendre annuler, ou infirmer ladite ordonnance ;

Sur cette assignation, la cause a été inscrite au Rôle Général du Greffe de la Cour sous le N° 24 de l'an 2018 ;

Appelée à l'audience sus-indiquée, la cause après des renvois a été utilement retenue le 02 Novembre 2018 sur les pièces, conclusions écrites et orales des parties ;

DROIT : En cet état, la cause présentait à juger les points de droit résultant des pièces, des conclusions écrites et orales des parties ;

La Cour a mis l'affaire en délibéré pour rendre son arrêt à l'audience du 23 Novembre 2018, délibéré qui a été prorogé jusqu'au 07 Décembre 2018 ;

Advenue l'audience de ce jour, 07 Décembre 2018, la Cour vidant son délibéré conformément à la loi, a rendu l'arrêt suivant :

LA COUR

Vu les pièces du dossier ;

Ouï les parties en leurs moyens, fins et conclusions ;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

FAITS, PROCEDURE. PRETENTIONS ET MOYENS DES PARTIES

Considérant que par exploit d'huissier en date du 28 décembre 2017, Monsieur ABEKPO AHOUA et cent treize (113) autres, ayant la société d'Avocats BAZIE, KOYO, ASSA, pour conseil, ont assigné la société GROUPE AMAOS en appel de l'ordonnance N°3889/2017 rendue le 05 décembre 2017 par le Juge des référés du Tribunal de Première d'Abidjan Plateau qui, en la cause, a statué ainsi qu'il suit :

« *Statuant publiquement, par décision contradictoire, en matière civile et en premier ressort ;*

Renvoyons la procédure et les parties, pour cause de litispendance, devant le tribunal de céans pour y être jugée conformément à la loi ;

- *Réservons les dépens. » ;*

Considérant qu'il ressort des énonciations de l'ordonnance attaquée que par exploit d'huissier en date du 08 novembre 2017, Monsieur ABEKPO AHOUA et cent treize (113) autres, ont fait servir assignation à la société D'APPAREILLAGE MENAGER AFRICAIN D'ORION dite « GROUPE AMAOS » d'avoir à comparaître devant le Juge des référés du Tribunal de Instance d'Abidjan Plateau pour s'entendre :

- Déclarer recevables en leur action ;

- Constater qu'une procédure au fond est pendante devant le Tribunal de Première Instance d'Abidjan ;

- En conséquence, ordonner des mesures conservatoires, à savoir l'arrêt de toute action de trouble à la jouissance paisible et d'expulsion des acquéreurs ;

Qu'au soutien de leur action, ils ont exposé qu'ils sont souscripteurs de l'opération immobilière CIAD PRIMO sise à la Riviera M'Pouto ;

Qu'avec leur famille, ils en occupent depuis des années les logements de ce programme immobilier, ayant pour la plupart soldé le prix de vente leur logement de manière qu'ils bénéficient tant de certificats de non redevance que d'attestations de vente ;

Que cependant, ont-ils relevé, ils sont troublés dans la jouissance des lieux, ayant subi une expulsion, le 08 novembre 2017, à l'initiative de la société GROUPE AMAOS qui prétendait être devenue le nouveau propriétaire du projet immobilier CIAD PRIMO ;

Que d'ailleurs, ils ont assignée ladite société devant le Tribunal de Première Instance d'Abidjan en reddition de comptes, revendication de propriété, cessation de trouble et délivrance d'actes notariés ;

Que les expulsions actuellement entreprises par la société GROUPE AMAOS, sont injustifiées et mettent à la rue de nombreuses familles ;

Que c'est pourquoi, ils ont sollicité, en référé, la fin d'un tel trouble dans l'attente du dénouement de la procédure portée devant la juridiction de fond ;

Considérant qu'en réplique, la société GROUPE AMAOS a soulevé, in limine litis, l'incompétence de la juridiction des référés au motif que la décision de ce juge préjudicierait au principal, en raison de ce que la mesure projetée suspendrait nécessairement l'exécution de décisions déjà rendues ou à intervenir ;

Que d'ailleurs, le juge des référés s'est déjà déclaré incompétent pour ordonner une telle mesure par son ordonnance n°3444 en date du 11 août 2017 concernant les mêmes demandeurs ;

Que subsidiairement au fond, elle a conclu au débouté des demandeurs arguant que les justificatifs que ceux-ci ont produit sont des faux ;

Considérant que vidant sa saisine, le juge des référés a estimé que la présente cause est déjà pendante devant Tribunal de Première Instance d'Abidjan Plateau de sorte qu'il a renvoyé l'affaire devant ledit tribunal pour cause de litispendance ;

Considérant qu'en cause d'appel, Monsieur ABEKPO AHOUA et les cent treize (113) autres soutiennent, à rebours, que la demande de cession de trouble soumise au juge des référés est fondamentalement différente de celle dont le juge du fond a été saisi ;

Qu'ils font observer que le juge des référés a été saisi, en l'espèce, pour obtenir qu'il soit rapidement ordonné des mesures conservatoires et provisoires de nature à faire cesser les troubles de jouissance manifestement contraires à la loi ;

Que ces mesures sont justifiées par l'extrême urgence de la situation car la société GROUPE AMAOS entreprend, à tour de bras, l'expulsions des acquéreurs malgré la procédure en cours devant le juge du fond et les recours individuels de certains ;

Que ladite société ne saurait remettre en cause les contrats qu'ils ont signé avec la société CIAD PRIMO initiatrice du projet immobilier pas

plus qu'elle ne peut prétendre que les attestations de vente ou de non redevance qu'ils détiennent ne lui sont pas opposables ;

Que la société le GROUPE AMAOS ne saurait non plus alléguer contre eux le non paiement du prix des logements alors qu'ils produisent des justificatifs et que de son côté elle n'est pas en mesure de démontrer qu'ils lui sont redevables ;

Que se considérant comme des acquéreurs de bonne foi, ils soutiennent qu'ils ont le droit de jouir paisiblement des logements litigieux sans être perturbés par l'intimée jusqu'à ce que le litige les opposant soit définitivement tranché ;

Qu'ils sollicitent, en conséquence, qu'il plaise à la 6our, vu les circonstances et l'urgence, ordonner la cessation des troubles jusqu'au règlement définitif de leur différend ;

Qu'ils produisent des pièces ;

Considérant qu'en réplique, concluant par le canal de maître AYIE et Associés, ses conseils, la société le GROUPE AMAOS excipe, in limine litis, de l'incompétence du juge des référés et demande à la Cour de céans, au cas où elle passerait outre ce moyen, de constater la litispendance ;

Qu'à ce propos, elle reprend son argumentation de première instance ;

Que subsidiairement au fond, elle explique que suivant divers actes notariés, la défunte société CIAD PRIMO lui a fait cession de ses parts sociales et de son fonds de commerce ;

Qu'ainsi, depuis le 06 novembre 2007, elle est valablement subrogée dans les droits de ladite société comme l'a d'ailleurs décidée la Cour de céans par arrêt n°153 CIV 5 A en date du 10 mars 2011 ;

Que c'est seulement au moment de réaliser l'actif de l'opération qu'elle s'est rendue compte que certains locataires n'étaient pas à jour ;

Que pis, il y a des personnes qui prétendent détenir des droits sur les lots de l'opération et qui ne sont pourtant pas connu dans ses livres ;

Que c'est d'ailleurs le cas de certains des appelants qui ne justifie d'aucun titre ;

Qu'elle fait part de ce que sa subrogation dans les droits de la défunte société CIAD PRIMO lui donne le droit à la réalisation de l'actif par l'expulsion des acquéreurs non à jour et des occupants sans titre ;

Que dès lors, dit-elle, Monsieur ABEKPO AHOUA et les cent treize (113) autres sont mal venus à solliciter sa condamnation et elle prie la Cour, après avoir écarté les fausses pièces qu'ils ont produites les débouter de leur action ;

Qu'elle produit des pièces ;

SUR CE

En la forme

Considérant que les parties ont toutes déposé des écritures ; qu'il y a lieu de statuer par décision contradictoire ;

Considérant que l'appel de Monsieur ABEKPO AHOUA et des cent treize (113) autres appelants est recevable pour être intervenu dans les forme et délai prescrit par la loi ;

Au fond

1/ Sur l'appel principal

Sur l'exception de litispendance

Considérant que l'article 116 du code de procédure civile dispose que : « *L'exception de litispendance a pour objet le renvoi de l'affaire devant un autre tribunal déjà saisi d'une demande ayant le même objet.* » ;

Considérant qu'il résulte de cette disposition que l'identité d'objet est le critère de la litispendance ;

Considérant en l'espèce, que la mesure de cessation de trouble formée en référé est, par son caractère provisoire, différente de la cessation de trouble, mesure définitive, relevant du juge du fond ;

Que l'objet des demandes étant distinct, il n'y pas litispendance en sorte que l'ordonnance entreprise doit être infirmée ;

Sur la cessation de trouble

- Du cas ALLAGBE ELISABETH épouse BONY, BAMBA NOSSIAMI, BANCOULY SOLANGE, KOKODOME épouse KONAN HORTENSE, AKA AFFOUE ANNE, ALLAGBA épouse DEVRI AFFOUE, KOUAME KONAN, LONZON KONAN, ANGOUA KOUASSI ROBERT et DIE LOUKOU

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier de la procédure que ALLAGBE ELISABETH épouse BONY, BAMBA NOSSIAMI, BANCOULY SOLANGE, KOKODOME épouse KONAN HORTENSE, AKA AFFOUE ANNE, ALLAGBA épouse DEVRI AFFOUE, KOUAME KONAN, LONZON KONAN, ANGOUA KOUASSI ROBERT et DIE LOUKOU ont fait l'objet d'expulsions régulières entreprises en exécution de différents jugements rendus par le Tribunal de première instance d'Abidjan Plateau ;

Qu'il s'agit des jugements n°2030/CIV 4/B du 24/06/2008, 2081/CIV 2 C du 05/07/2010, 1382 CIV2 C du 27/06/2011 et 1386 CIV/2 c du 27/06/2011 lesquels ont été respectivement signifiés les 18/07/2011, 02/08/2011 et 28/12/2011 aux intéressés ;

Considérant ces jugements n'ont fait l'objet d'aucune voie de recours de la part de ceux-ci ainsi que l'atteste les certificats de non appel ou de non opposition versés au dossier pas plus que d'une défense à exécution en ce qui concerne le jugement n°2030/CIV 4/B du 24/06/2008 seul assorti de l'exécution provisoire ;

Qu'il s'ensuit que l'expulsion des susnommés est parfaitement légale et loin de constituer un trouble manifestement illicite ou une voie de fait ;

- **Du cas des 93 autres appelants**

Considérant que ces appelants allèguent des troubles de jouissance sans toutefois en offrir la preuve ;

Que d'ailleurs, l'examen des pièces du dossier révèle qu'ils n'ont subi aucune expulsion n'étant concernés ni par les décisions dont l'exécution est entreprise ni par les procès-verbaux d'expulsion ;

Que le trouble ou la voie de fait dénoncée n'étant nullement caractérisé, il sied de déclarer leur demande mal fondée et les en débouter;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par la Cour d'Appel d'Abidjan, les jour, mois et an que dessus ;

Et ont signé le Premier Président et le Greffier.

Plateau
Comptable 8009

Droit fixe - 18000
Hors Délai
Reçu la somme de dix huit mille francs
Quittance n° 0339781 et
Enregistré le 11 DEC 2019
Registre Vol 45 Folio 91 Bord 659/1908/01

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

Le Receveur

Le Chef de Bureau du Domaine,
de l'Enregistrement et du Timbre

Le Conservateur

2/ Sur l'appel incident

Considérant que l'intimée excipe de l'incompétence de la juridiction des référés pour connaître de la demande qu'elle estime relever des juridictions du fond ;

Mais considérant qu'en vertu d'une jurisprudence constante, le juge des référés, outre sa fonction traditionnelle, est compétent pour connaître de toute action possessoire telle que la complainte qui est la voie ouverte à tout demandeur troublé actuellement dans sa possession par un fait matériel ou juridique qui, soit directement et par lui-même, soit indirectement et par voie de conséquence, constitue ou implique une prétention contraire à la possession d'autrui ;

Qu'en l'espèce, l'action des appelants s'analyse en une complainte comme tendant à mettre fin à un trouble à la possession orchestré par l'intimée qui entreprendrait des expulsions injustifiées et de fait ;

Que le juge des référés est effectivement compétent pour en connaître de sorte que ce moyen doit être rejeté ;

Sur les dépens

Considérant que les appelants succombent ; qu'il y a lieu de les condamner aux dépens ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière de référé et en dernier ressort ;

Déclare recevables tant l'appel principal que l'appel incident ;

Déclare l'appel principal partiellement fondé et l'appel incident mal fondé ;

Dit que le juge des référés est compétent ;

Dit qu'il n'y a pas litispendance ;

Déboute ABEKPO AHOUA et les cent treize (113) de leur action en cessation de trouble ;

Les condamne aux dépens ;